



TOUR AUVERGNE Dames

1^{ère} et 2^{ème} Séries



Règlement particulier

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Ces 2 compétitions sont ouvertes aux joueuses Mid Am et Seniors Dames. Les équipes pourront être composées de joueuses Mid Am et Seniors

Ces 2 compétitions se joueront le même jour (samedi) et sur le même terrain. Les départs de chaque série seront en shotgun, Il n'y aura de panachage sur les départs entre les joueuses de 1^{ère} et 2^{ème} série. Il y aura un classement pour chaque série.

Les joueuses dont les index sont près de 26 et ayant disputées un tour en 1^{ère} série ne seront pas autorisées à jouer en 2^{ème} série.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain.

POUR LES JOEUSES : Être amateurs licenciés **FF Golf** et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX : **1^{ère} série Joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 26.**

2^{ème} série Joueuses dont l'index est supérieur à 26 et inférieur à 40

Des dérogations pour les 2 séries seront accordées ; 1^{ère} série index légèrement supérieur à 26, 2^{ème} série index légèrement inférieur à 26 et supérieur à 40. En faire la demande auprès de daniel.combaret@wanadoo.fr

ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes 1^{ère} et 2^{ème} série est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA. Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque ou du virement d'engagement correspondant.

Les équipes de 1^{ère} ou de 2^{ème} série seront constituées de 5 joueuses

INSCRIPTION DES JOEUSES ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueuses pour chaque série doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 6 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueuses devront s'acquitter d'un droit de jeu de 30€ fixé lors de la réunion des Présidents d'AS présents le 07 décembre 2023

ROLE DU CAPITAINE POUR CHAQUE SERIE

C'est la capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'une ou plusieurs joueuses, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueuses (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipières inscrites).
- ✓ La capitaine ou le club prévendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve, **le nombre de joueuses qui ne participe pas au repas.**
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

FORME DE JEU POUR CHAQUE SERIE

SCORE MAXIMUM Par +4 / BRUT / 18 Trous / 5 Simples.

Les départs se feront : repère 4 (bleu) en 1^{ère} série et repère 5 (rouge) pour la 2^{ème} série

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENTS PAR SERIE**Classement du jour par série et par équipe :**

- La somme des 4 meilleurs scores Brut
- On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipière manquante d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour.
- En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.

Classement général par série et par équipe :

- On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe plus des points seront ajoutés en fonction du nombre de joueuses composant l'équipe.

Classement individuel par série:

- A chaque tour on établira un classement individuel par série sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1^{ère}
- On comptabilisera les 3 meilleurs points obtenus à l'issue des 5 tours.
- La meilleure somme des points retenus déterminera une vainqueur de la compétition pour chaque série

COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OBEC du club qui aura été désigné.

DATE ET LIEUX

Samedi 27 avril Haute Auvergne	Samedi 11 mai Montpensier	Samedi 08 juin Vezac	Samedi 21 Sept. Val de Cher	Samedi 26 octobre Ste Agathe
-----------------------------------	------------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------

PRIX ET RECOMPENSES**Pour chaque série :**

A l'issue des 5 tours, les trois premières équipes seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe classée 1^{ère}

Un trophée récompensera la joueuse classée 1^{er} au classement individuel

ANNEXE

GRILLES DES POINTS

Points attribués en fonction du classement		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 ^{er}	100		5 Pts x Nb Joueuses
2 ^{ème}	90	2 ^{ème} 9 Pts	
3 ^{ème}	80	3 ^{ème} 8 Pts	
4 ^{ème}	70	4 ^{ème} 7 Pts	
5 ^{ème}	60	5 ^{ème} 6 Pts	
6 ^{ème}	50	6 ^{ème} 5 Pts	
		7 ^{ème} 4 Pts	
		8 ^{ème} 3 Pts	
		9 ^{ème} 2 Pts	
		10 ^{ème} 1 Pts	

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la somme totale des points en brut.

Equipes en 1^{ère} Série : Avenelles ; Montpensier ; Ste Agathe ; Val de Cher ; Vichy ; Haute Auvergne

Equipes en 2^{ème} Série : Montpensier ; Charade ; Riom ; Val d'Auzon